

Le parlement Chilien rejette l'avortement

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 21 novembre 2006

La chambre des députés du Chili a rejeté ce mardi un projet de loi de dépénalisation de l'avortement, actuellement puni par la loi. Le projet était porté par des députés de plusieurs partis. Au cours des discussions le président de la chambre, Antonio Leal (Parti pour la démocratie) déclara le projet "inadmissible" car contraire à la Constitution chilienne qui garantit "le droit à la vie". Son point de vue fut adopté par 61 voix pour, 21 contre et 3 abstentions.

A l'occasion des débats les démocrates chrétiens, actuellement membres de la coalition dirigée par la socialiste Michelle Bachelet, avaient menacé de retirer leur soutien si les députés auteurs du projet persistaient à leur demander de l'approuver. Le parti de Michelle Bachelet a déjà dû retirer un projet de légalisation de l'euthanasie au mois de mai.

L'Eglise catholique s'était mobilisée contre le projet, la Conférence épiscopale du Chili ayant clairement "élevé la voix pour défendre le droit et la dignité de la vie humaine, à maintes reprises menacée par des propositions en faveur de l'avortement", comme le disait son président Mgr Alejandro Goic.

Source : [ici](#).

L'avortement est punissable dans tous les cas au Chili, l'avortement dit "thérapeutique" ayant été interdit sous Pinochet en 1989.